

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 24 FEVRIER 2015

Présents: MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M: SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, BEDJAOUI Aziza, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUIX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ANDREMARTIN Colette, SANZ Line, CHAPUS Jean Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

MAHOUCHE Youssef	à	CASADO Nicolas
MONTENEZ Karine	à	DART Didier
FERNANDEZ Martine	à	SOUSTELLE Marie-Claude
DUMAS Anne-Claire	à	FAURE Allain
CHAPUS Jean-Louis	à	BOUIX Ludovic
JOUVE Rosemonde	à	SANZ Line

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant part du décès de Monsieur Maurice TRIBES. Une minute de silence est observée, un hommage lui est rendu en rappelant revenant sur son parcours de Maire et de Vice-Président du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations au procès-verbal de la séance du 20 janvier 2015.

Monsieur BOUIX indique qu'une erreur a été commise au niveau de l'appellation de son groupe.

Pas d'observation complémentaire Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Monsieur CASADO propose d'avoir recours à une ligne de trésorerie pour l'année 2015. Il rappelle qu'il s'agit d'un concours financier rapidement disponible permettant de mobiliser des fonds au gré des besoins ponctuels sur une année. Les caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

Etablissement financier retenu : Crédit Agricole

Montant 300 000 € Durée 12 mois

Commission d'engagement : aucune

Index: Euribor 3 mois Marge sur index: 2.40 %

Tirage d'un montant minimum : 10 % Frais de dossier : 0.20 % du montant sollicité

> Pas d'observation Adopté à l'unanimité

II - Demande de subvention au Syndicat d'Electricité du Gard

Monsieur CASADO propose de déposer une demande de subvention dans le cadre des travaux de rénovation de l'Eclairage Public sur le quartier de Ribes et plus précisément Rue des Eglantiers, Rue des Tilleuls et Rue des Marronniers.

Le Montant total des travaux s'élève à 84 118 € HT. Le syndicat peut intervenir à hauteur de 30 % soit : 25 235.40 €

Pas d'observation Adopté à l'unanimité



III - Demande de subvention à la D.E.T.R.

Monsieur CASADO fait part de l'obligation législative issue de la loi dite « handicap » de rendre accessible les Etablissements Recevant du Public. Un diagnostic et des études de faisabilité ont été réalisés sur le bâtiment de l'hôtel de ville. La solution retenue est une accessibilité sur le côté annexe du bâtiment avec l'installation d'un élévateur rendant accessible le tout les étages du bâtiment ainsi que les sanitaires. Le montant total des travaux s'élève à 50 316.90 € HT. A cet effet, il est proposé d'adresser, auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la DETR, une demande de subvention pour une participation à hauteur de 40 % soit une participation de 20 126.76 € HT.

Monsieur CASADO ajoute qu'un projet semblable est prévu sur les établissements scolaires Jules Ferry et Victor Hugo. Il dresse ensuite un état de l'accessibilité des divers bâtiments communaux.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

IV - Demande de participation dans le cadre des amendes de police

Monsieur CASADO propose, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière, de déposer auprès du Conseil Général un projet afin de poursuivre la mise en sécurité de la Rue du Gouffre.

Il est prévu l'installation de chicanes à hauteur des habitations sur une voie unique alternée. Il rappelle la réalisation de ralentisseurs au niveau du passage piéton vers le local des Joyeux Mineurs. au titre de l'année 2013.

Le coût global de l'opération s'élève à 21 817.50 €HT.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

III - Création d'un jardin des souvenirs et pose d'un columbarium

Monsieur JOUVERT propose d'effectuer des travaux au cimetière de La Grand'Combe à savoir la pose d'un columbarium et un espace de dispersion semi-circulaire (jardin des souvenirs).

Ces derniers seront réalisés par l'artisan marbrier SERPOUL Eric. Le columbarium, d'une capacité de 12 places, aura une possibilité d'extension. Le montant total des travaux s'élève à 7 833 € HT.

La création d'un espace de dispersion semi-circulaire « Jardin des Souvenirs » est réalisé pour un montant total de 3 792 €. L'entreprise prend en sa charge un banc en granit et la pose ainsi que les frais liés à la rédaction du devis.

Monsieur BOUIX revient sur des propositions faites par son groupe à savoir : l'installation d'un plan des allées à l'entrée du cimetière, le déplacement des poubelles.

Monsieur le Maire répond qu'une réflexion est engagée sur l'aménagement et l'entretien du cimetière.

Pas d'observation complémentaire Adopté à l'unanimité

IV – Création de poste

Monsieur CASADO propose, dans le cadre de la promotion interne, de créer un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ième} classe et ce à compter du 1^{ier} Mars 2015.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

V - Modification du régime indemnitaire

Monsieur CASADO propose de compléter le régime indemnitaire du grade d'adjoint technique territoriale de 2^{ème} classe et ce, pour prendre en compte dans le calcul de ces indemnités des contraintes particulières exercées par certains agents.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité



VI – Tableau des emplois

Monsieur CASADO indique qu'il convient de mettre à jour le tableau permanent des emplois. Ce dernier reprend, pour l'année 2014, les créations provenant d'avancement de grade par promotion interne dont ont pu bénéficier certains agents dus à leur ancienneté. Il s'agit de :

1 poste de technicien principal de 1 ière classe

3 postes d'adjoint technique Principal de 2^{ième} classe

1 poste de Rédacteur

4 postes d'adjoint d'Animation de 2^{ième} classe

1 poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe

Ce document sera annexé au budget primitif 2015

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

VII - Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur Nicolas CASADO présente le document du débat d'orientation budgétaire par le biais d'un diaporama. Chaque membre en a été destinataire. Il rappelle les obligations et les objectifs du débat d'orientation budgétaire et évoque le contexte financier national contraint où la baisse des ressources est annoncée.

Il revient sur la situation financière saine de la ville et dresse un état de la gestion de la dette, des emprunts et échéances.

La ligne directrice pour le projet de budget 2015 est la suivante :

Conforter l'épargne

- Une maîtrise de la fiscalité toujours sans augmentation des taux
- L'Encours de la dette par la renégociation de certains emprunts
- Gestion de la masse salariale : une stricte maîtrise des effectifs
- Poursuivre les efforts de gestion pour les achats et les charges externes

Monsieur CASADO décline les orientations choisies par politique publique.

Monsieur PEREZ communique sur l'avancée du projet « Eco-Quartier » et revient sur les étapes et la procédure des « Concours » dans le cadre des marchés publics.

Madame ANDRE-MARTIN revient sur sa proposition de solliciter des élèves en classe supérieure d'architecture notamment pour ce qui concerne l'espace « Ricard ». Une discussion est engagée sur ce point.

<u>Le débat est lancé, chaque groupe politique a l'occasion de s'exprimer. S'agissant D'une information, cette question n'appelle pas au vote.</u>

Monsieur le Maire revient sur une édition de l'Express classant la ville de La Grand'Combe comme la plus pauvre du Département. Il en a pris acte et revient sur les problèmes de reconversion connus par la ville. Toutefois, il indique s'être approprié cet article. Il l'a porté à la connaissance des différentes assemblées régionales et nationales pour obtenir davantage de soutien pour le territoire.

Il revient sur le contexte financier de la commune en rappelant que malgré les restrictions et contraintes locales, a su investir et moderniser ses équipements. Il dresse un bilan des réalisations effectuées.

Le débat est lancé. Chaque groupe politique a l'occasion de s'exprimer.

S'agissant d'une information, cette question n'appelle pas au vote.

Monsieur NOUI remercie le travail engagé sur le quartier de Trescol et revient sur les charges des loyers HLM qui n'ont pas augmentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Maire de La Grand'Combe A Vice-Président du Conseil Général

Patrick MALAVIEILLE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant de Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.